

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019 A 20H00

**Sous la présidence de :** BOUEDO Pierre.

**Présents :** BOUEDO Pierre – LE GALLO Joseph – LE GAL Hervé – LANTRIN Isabelle – CALOHARD Pierre-Loïc - CHAMAILLARD Gilles – DREANO Hélène – LE LABOURIER Virginie –MOUNIER Jean-Pierre - HAYS Pascal.

**Excusé (s) :** CHAMAILLARD Gilles.

**Absent (s) :**

Monsieur Gilles CHAMAILLARD a donné pouvoir à Monsieur Pierre BOUEDO.

Madame Valérie CHAMAILLARD est nommée secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### **1) Approbation du compte-rendu de la séance du 29 avril 2019.**

Après délibération, l'assemblée **approuve à l'unanimité des membres présents** le compte rendu de la séance du 29 avril 2019.

### **2) Modification de l'ordre du jour.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité des membres présents** de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- la désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population 2020,
- la modification de la convention garderie 2019.

### **3) Avis sur le transfert de la compétence eau potable à Centre Morbihan Communauté.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide à l'unanimité des membres présents** de transférer à la Communauté de communes de Centre Morbihan Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence Eau Potable.

### **4) Proposition du conseil communautaire dans le cadre d'un accord local.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents décide** de surseoir la décision quand à la fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté.

### **5) Fermage 2019.**

L'assemblée, après délibération, **à l'unanimité des membres présents,**

- **autorise** le Maire à signer l'avenant au bail à ferme portant modification des locataires par Monsieur et /ou Madame Hélène LE GAL.
- **maintient** le loyer de fermage à 75,22 € l'hectare soit 150 € pour l'année 2019, concernant la parcelle WD n°68 appartenant à Monsieur et/ou Madame Hélène LE GAL,
- et **maintient** le loyer de fermage à 65,22 € à l'hectare soit 105 € pour l'année 2019, concernant la parcelle WD n°52 appartenant à Monsieur MASSARD Ludovic.

## **6) Recensement de la population 2020 : Désignation du coordonnateur communal .**

Après délibération, et à **l'unanimité des membres présents**, le conseil municipal **désigne** Madame Stéphanie LE MOUEL, coordonnateur communal pour le recensement de la population 2020.

## **7) Garderie 2019 : modification de la convention.**

Après discussion et délibération, l'assemblée **autorise à l'unanimité des membres présents** le Maire à signer la convention du 4 juin 2019 portant sur les modifications d'horaires de garderie , à savoir :

- matin : 7 heures à 8 heures 45,
- soir : 16 heures 30 à 18 heures 45.

Il est précisé que la convention est effective au 1er septembre 2019.

La prochaine séance est fixée au à 15 juillet 2019 à 20 heures.

FIN DE LA SEANCE A 21 heures 30.